



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.155/3
16 mars 1999

FRANÇAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Deuxième Réunion du Comité Directeur de la
Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD)

Tunis, 8-9 mars, 1999

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Table des matières

Corps du rapport

Annexe I	Liste de participants
Annexe II	Matrice de sélection des thèmes CMDD
Annexe III	Tableau des groupes de travail thématiques
Annexe IV	Tableau des réunions de travail intersessions de la CMDD
Annexe V	Ordre du jour provisoire de la 5ème réunion de la CMDD
Annexe VI	Allocution de S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika

Introduction

1. Lors de sa quatrième réunion, tenue à Monaco du 20 au 22 octobre 1998, la Commission méditerranéenne du développement durable a décidé de convoquer la deuxième réunion de son Comité directeur (nouvelle appellation donnée à son Bureau).
2. La deuxième réunion du Comité directeur, accueillie par la Tunisie, s'est tenue à l'hôtel Khamsa Corinthia, Gammarth, les 8 et 9 mars 1999.
3. Tous les membres du Comité directeur, accompagnés pour certains par des conseillers, ont participé à la réunion, à savoir: Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Chypre, Espagne, Groupe des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Monaco, Municipalité de Silifke et Tunisie. Le Secrétariat du PAM/PNUJ a fait office de secrétariat de la réunion. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte par S.E. M. Mehdi Mlika, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Tunisie et Président du Comité directeur de la CMDD, qui a souhaité la bienvenue dans son pays aux participants. Il a remercié le Secrétariat pour son excellent travail de préparation de la réunion qui offrait aux délibérations une base solide. La réunion avait pour objet principal d'examiner les questions relatives à la méthode de travail de la Commission et de ses composantes, à la mise en oeuvre et au suivi de ses recommandations, à la préparation d'un "Bilan Stratégique pour l'an 2000" prévu par son mandat, et à la coopération avec les Nations Unies et les CDD nationales. Il lui fallait définir un processus opérationnel susceptible de conférer un nouvel élan à la CMDD. La Tunisie avait, dès l'origine, pris une part essentielle à la réorientation du PAM sur le développement durable en accueillant en 1994 la conférence MED 21. La création de la CMDD, l'originalité de sa composition et l'importance du travail qu'elle avait déjà accompli étaient autant d'acquis que le Comité directeur était appelé à consolider.
5. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a remercié la Tunisie pour son accueil chaleureux et il a salué les participants au nom du Secrétariat. La CMDD avait déjà tenu quatre réunions et l'on pouvait donc, à ce stade, se livrer à une première appréciation de ses réalisations. Le sentiment général du Secrétariat, tel qu'il se reflétait dans le rapport dont étaient saisis les participants, était qu'un travail très approfondi avait été effectué au sein des groupes de travail thématiques et de la Commission, mais que les conclusions et recommandations n'en exprimaient pas toujours la richesse et la portée. Il s'agissait donc de mieux définir la procédure de mise en oeuvre et de suivi, faute de quoi les recommandations resteraient inopérantes, et, d'une manière plus générale, améliorer la visibilité de la Commission.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

6. La réunion a adopté son ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP(OCA)MED WG.155/1.

Point 3 de l'ordre du jour: Méthode de travail et suivi des recommandations

7. M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a présenté le rapport UNEP(OCA)/MED WG.155/2, articulé selon l'ordre du jour de la réunion, pour souligner, sur chaque point, les déficiences et les moyens d'y remédier. C'était un rapport "critique" et parfois même "autocritique": si l'on pouvait se féliciter du travail accompli en Méditerranée par comparaison avec d'autres régions du monde, il ne fallait pas s'en contenter. Affiner les recommandations selon les acteurs concernés, les rendre plus opérationnelles, les faire mieux connaître à l'extérieur et même au sein des membres du PAM et de la CMDD, bien identifier les partenaires, adopter une stratégie d'information offensive, poser des jalons, telles étaient quelques-unes des idées avancées par le Secrétariat. Certes, les États étaient seuls responsables de la mise en oeuvre des recommandations, mais on pouvait les inciter, les relancer et attendre d'eux un retour de l'information.
8. Lors du débat général qui s'est engagé, tous les intervenants ont félicité le Secrétariat pour le rapport qui leur était soumis: il abordait très franchement et très courageusement les problèmes, et dans une forme de présentation inédite pour le PAM. Mais peut-être pêchait-il par excès de critique et ne fallait-il pas remettre autant en cause toute la procédure suivie jusqu'à présent.
9. Sur ce point, les participants ont émis des avis nuancés, deux d'entre eux estimant qu'il fallait revoir sérieusement la méthode de travail et la structure des groupes de travail dont la responsabilité devrait être davantage impliquée dans la mise en oeuvre, les autres considérant qu'il fallait laisser le soin aux groupes d'adopter la méthode qui leur semblerait la plus appropriée en fonction du thème traité. Incontestablement, il fallait rendre plus opérantes les recommandations, mais dans un cadre peu rigide, par exemple au titre de programmes de démonstration.
10. Un intervenant s'est plaint du nombre excessif d'organisations internationales présentes aux réunions de la CMDD; le Secrétariat a indiqué que, sur ce point, il faudrait être plus sélectif sans cependant mésestimer l'appui politique et technique de certaines organisations que l'on pourrait du reste associer à de futures activités thématiques.
11. Un autre intervenant a estimé que le Secrétariat devait travailler avec les groupes de travail pour finaliser les recommandations soumises aux Parties contractantes, et qu'un premier examen des recommandations finalisées pourrait se faire dans le cadre de la réunion des points focaux; à cet égard, et vu l'objet budgétaire précis de la réunion des points focaux deux mois avant celle des Parties, le Secrétariat a estimé que le Bureau paraissait davantage habilité à se saisir de la question.
12. Selon un autre délégué, le PAM étant avant tout en rapport avec les ministères de l'environnement ou des affaires étrangères, tout le problème était de faire passer les recommandations aux autres ministères ou services directement concernés (comme dans le cas du tourisme). Fallait-il charger les gestionnaires de tâches du suivi? Peut-être ceux des deux premiers groupes dont les recommandations avaient été adoptées pourraient-ils être "missionnés" à la réunion des Parties à Malte pour rendre compte des lacunes et des obstacles de la mise en oeuvre.
13. Les participants ont été unanimes à admettre l'insuffisance de l'information, bien soulignée dans le rapport, certains citant des cas où ils avaient été personnellement témoins, dans

des instances ou des forums sur la Méditerranée, de l'ignorance de l'existence de la Commission et a fortiori de ses travaux. A cet effet, bien des moyens s'offraient et il conviendrait de tirer un meilleur parti des nouvelles technologies de communication comme le web. Le site actuel du PAM n'était guère attractif, et il faudrait que l'accès à celui du PAM soit facilité sur celui du PNUE, en veillant à une mise à jour régulière de toutes les activités et produits de la CMDD. Il fallait aussi, dans un premier temps, identifier les cibles de l'information - comme les CDD nationales - et avoir au moins un point focal dans chaque pays pour les questions de développement durable. Enfin, les organisations internationales devaient également recevoir tous les renseignements utiles car elles pouvaient servir de relais à la diffusion des résultats de la Commission.

14. La question du financement a été l'occasion d'évoquer les possibilités offertes par la CE dans le cadre du partenariat euroméditerranéen et de son instrument financier MEDA, du SMAP adopté à Helsinki, et le rôle facilitateur que pouvait, sur ce plan, jouer le PAM, lequel était expressément reconnu par la Déclaration de Barcelone comme le cadre de la coopération régionale en matière d'environnement. Répondant à un participant qui jugeait que d'autres directions générales que la DG XI pouvaient être approchées, le Secrétariat a rappelé qu'il était tenu à une discipline stricte pour la procédure de soumission des dossiers mais que les membres de la CMDD avaient, individuellement, une plus grande latitude pour agir. Un délégué a fait état de l'intérêt du programme "Environnement pour l'Europe" de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU). Il était bon également de sonder les perspectives dans un cadre sous-régional (RAMOGE, etc.). Pour sa part, le Coordonnateur a rappelé que le PAM soumettrait un projet concernant la gestion intégrée du littoral à MEDA et que le travail accompli sur ce thème par la Commission, avec les recommandations correspondantes, était un atout de plus pour étoffer et valoriser le dossier.
15. Tirant la conclusion du débat, le Président a constaté qu'un consensus se dégagait autour de trois grands axes: 1) identification et préparation des thèmes, en ayant recours notamment à l'approche participative et en gardant à l'esprit la notion de valeur ajoutée; 2) planification des thèmes par objectif; 3) mise en oeuvre des recommandations, ce qui nécessitait la mobilisation de fonds. Pour chacun de ces axes, on pourrait établir un "cliché-bilan" et concevoir, pour la mise en oeuvre des thèmes, un PAS analogue au PAS "tellurique" approuvé par les Parties à la réunion de Tunis de 1997. Le Président a estimé que, dans l'ensemble, le Comité portait un jugement positif sur le travail accompli, mais qu'il restait à faire un gros effort de diffusion et d'information et à mettre en place, à cet effet, un système performant à l'intention des décideurs de la région.

Point 4 de l'ordre du jour: thèmes nouveaux et leurs critères de sélection

16. Le Secrétariat a présenté la matrice concernant la sélection de thèmes en invitant le Comité directeur à se mettre d'accord sur les critères et les thèmes nouveaux. Le Secrétariat reverrait et complèterait alors la matrice à la lumière des débats pour en adresser une nouvelle version aux membres. Les nouveaux thèmes devaient être arrêtés suffisamment tôt pour permettre une planification à long terme du travail, et certains pourraient éventuellement être confiés à un groupe d'experts plutôt qu'à un groupe de travail.
17. Le Président a ouvert le débat sur ce point en considérant que plusieurs thèmes se recoupaient et qu'il convenait de les regrouper en des thèmes plus larges, des sortes de "méga-thèmes", leur classification étant revue dans une optique plus stratégique. Il en allait de même pour les critères qui devaient, selon lui, être resserrés autour de trois notions: priorités du PAM, cohérence avec les programmes internationaux mis en oeuvre dans la région, faisabilité.

18. Tous les membres du Comité directeur ont pris la parole pour approuver ce souci de rationalisation et de simplification. On pourrait hiérarchiser les critères en fonction de leur importance et leur affecter un degré de contrainte.
19. Selon plusieurs participants, un regroupement trop large des thèmes comportait cependant un risque de dilution: l'on risquait de se retrouver avec des groupes de travail surchargés et un système peu maniable. Peut-être conviendrait-il, pour chacun de ces thèmes élargis, de préciser les aspects - ou sous-thèmes - à privilégier. Il était préférable d'éliminer de la matrice les thèmes déjà achevés ou en cours d'exécution, ainsi que certains thèmes traités dans d'autres cadres, d'autant que la priorité du bilan stratégique imposait de ne pas trop se disperser. Enfin, envisager de confier certains thèmes à des groupes d'experts portait atteinte à la philosophie même de la CMDD.
20. Après avoir examiné en détail plusieurs des thèmes proposés, et notamment "gestion des déchets et modes de consommation" qui a suscité un débat prolongé sur le distinguo à faire ou non entre production et consommation, les participants se sont ralliés au compromis présenté par le Président autour de 6 thèmes. Ces thèmes figurent dans le "relevé de conclusions des travaux du Comité directeur". Toutefois, le représentant de EOAEN a exprimé des réserves sur le thème concernant les îles et a proposé de soumettre une note à l'occasion de la prochaine réunion de la CMDD.

Point 5 de l'ordre du jour: Bilan stratégique pour l'an 2000

21. Avant d'ouvrir le débat sur ce point, le Président a confirmé que la Tunisie offrait d'accueillir la CMDD 6, avec un segment ministériel d'une demi-journée; cette session serait alors l'occasion de faire le point sur MED 21 cinq ans après (MED 21+5), ce qui permettrait de conférer à l'événement une certaine solennité et un plus fort impact médiatique.
22. Le Président a souligné l'importance du bilan stratégique puisqu'il devait permettre de dresser un "état des lieux de la Méditerranée" en matière de développement durable et de mise en oeuvre de l'Agenda 21/MED 21 et de proposer des recommandations pertinentes. Le Comité directeur devait donc fournir au Secrétariat une orientation pour lui permettre d'établir, pour l'exécution du bilan, un mandat clair qui serait soumis à la prochaine réunion de la CMDD à Rome.
23. À la demande de participants, le Secrétariat a explicité les trois options retenues dans le rapport pour l'élaboration du bilan stratégique: équipe d'experts extérieurs, équipe d'experts travaillant au nom de membres de la CMDD, équipe de l'Unité MED et des CAR avec quelques experts ad hoc.
24. Les membres du Comité ont, pour la plupart, jugé préférable de combiner ces trois options afin d'obtenir une formule équilibrée et efficace. Il a finalement été convenu de faire le travail par une équipe associant experts, composantes de la CMDD et Secrétariat pour qu'ils oeuvrent de concert. Cette équipe comporterait sept membres, à savoir: 3 experts indépendants, 3 membres de la CMDD (l'un représentant un État et les deux autres catégories "ONG/ acteurs socio-économiques" et "autorités locales"), et un représentant du Secrétariat. Une alternative serait d'avoir une équipe de 9 membres, avec un second représentant des États et un représentant pour chacun des grands groupes.

Point 6 de l'ordre du jour: Coopération avec les Nations Unies et les CDD nationales

25. Le Président a invité les participants à se pencher d'abord sur les rapports à instaurer avec les CDD nationales. Il revenait au Secrétariat, dans un premier temps, de recenser toutes celles qui existaient, puis de déterminer les approches, ce qui, dans beaucoup de pays, était facilité par le fait que les ministres de l'environnement occupaient la présidence ou la vice-présidence des commissions nationales de développement durable ou autres instances apparentées. Une fois les CDD nationales identifiées, il fallait instaurer avec elles des échanges d'informations et une forme de coopération.
26. De son côté, le Secrétariat a ajouté qu'il ne fallait pas focaliser uniquement sur les CDD nationales. Il existait, au niveau local, beaucoup de programmes (agendas 21) ou institutions de promotion du développement durable, et la CMDD devait, par son exemple et ses activités, aider et inciter les pays et les régions qui en étaient dépourvus à se doter de ces instruments.
27. S'agissant de la coopération de la CMDD avec les Nations Unies, le Coordonnateur a rappelé les efforts déployés par le Secrétariat pour que la CMDD participe aux sessions de la CDD/ONU, et les résultats plutôt encourageants, expression d'une meilleure reconnaissance des activités du PAM et de la CMDD.
28. Le Coordonnateur adjoint a confirmé l'intérêt que la CDD/ONU, portait à la coopération avec la CMDD. Il était prévu, sans que l'on puisse encore fournir de détails, que les deux Commissions organiseraient, vers la fin 1999, un atelier commun sur les stratégies nationales de développement durable en Méditerranée, avec partage des coûts.
29. Le Secrétariat a évoqué à nouveau la question de l'accréditation de la CMDD auprès de la CDD/ONU en qualité d'observateur autonome. Toute la difficulté tenait au statut de la CMDD et à la présence d'ONG/acteur socio-économiques au sein de la Commission méditerranéenne, le statut actuel de la CDD/ONU ne prévoyant que la participation des pays. De plus, le cas de la CMDD était le premier du genre à se poser.
30. La réunion est convenue qu'il incombait aux délégations des pays méditerranéens à la CDD/ONU de faire connaître la CMDD et ses travaux, afin de faire prévaloir progressivement l'idée de son accréditation propre. Il serait également opportun d'organiser, en marge de chaque session de la CDD/ONU et sous la houlette du Président, une réunion des délégations méditerranéennes qui s'évertueraient à présenter "un front commun" ou une "alliance".
31. Le Coordonnateur adjoint a indiqué que, outre un panel sur les mers régionales qui se tiendrait lors de la CDD7, il était projeté d'organiser, lors de la CDD8, un panel spécifique de présentation de la CMDD.
32. S'agissant de la coopération avec les agences spécialisées des Nations Unies, le Coordonnateur a rappelé que si ces agences ne participaient pas à la CMDD, certaines avaient déjà été associées à des activités thématiques (OMT pour "tourisme", ONUDI pour "industrie", etc.) et que l'on pouvait envisager d'aller plus loin pour des thèmes spécifiques dans l'avenir, en leur confiant même, éventuellement, un rôle de gestionnaire de tâches. Deux participants ont fait part de réserves à ce sujet, en faisant observer que l'institution des gestionnaires de tâches permettait de renforcer les capacités dans la région et que l'intervention des organisations internationales risquait de "plaquer" sur la Méditerranée une vision globale.

33. A l'instigation d'un participant, la réunion s'est interrogée sur l'attitude à observer à l'égard des innombrables colloques, séminaires, conférences et réunions en tous genres tenues régulièrement sur des sujets entrant dans le champ d'activité de la Commission et dont bon nombre étaient favorisées par le partenariat euroméditerranéen. On pouvait bien sûr exploiter ces tribunes pour y présenter l'acquis méditerranéen, mais à titre purement individuel et en s'assurant à l'avance de leur sérieux, car nombreuses étaient les manifestations de "vitrine" ou de "maquillage".
34. Un participant a avancé, et la réunion a approuvé, l'idée d'organiser en Méditerranée un congrès ou une grande conférence sur le développement durable, avec une participation très ouverte (institutions internationales, universités, ONG, entreprises, etc.). Cette conférence pourrait coïncider avec "Rio + 10" (2002) et, par la même occasion, permettrait de faire le point sur "CMDD + 5".

Point 7 de l'ordre du jour Activités thématiques intersessions de la CMDD

35. Le Coordonnateur adjoint a présenté le tableau récapitulatif des groupes de travail pour les thèmes en cours d'exécution, avec les diverses réunions et ateliers prévus pour chacun d'eux.
36. Par ailleurs, le tableau sur les réunions d'intérêt pour la CMDD a été jugé très utile et il est attendu du Secrétariat qu'il le mette à jour régulièrement et en assure une large diffusion.

Point 8 de l'ordre du jour Ordre du jour provisoire de la 5ème réunion de la CMDD

37. Les participants ont été saisis de l'ordre du jour de la prochaine et 5ème réunion de la CMDD à Rome (1er-3 juillet 1999) auquel ils ont apporté quelques retouches.
38. A propos du thème "tourisme", il a été convenu que, lors de la réunion de Rome, il serait constitué un groupe de rédaction (ou commission de finalisation), pas forcément composé de membres du groupe de travail, et qui serait chargé de finaliser les recommandations présentées à la plénière. Il devrait en être de même pour le thème "Indicateurs".
39. Le Coordonnateur a insisté sur l'importance du thème "tourisme" pour la Méditerranée et la nécessité d'avoir des recommandations fortes. Par ailleurs, pour le financement des réunions de la CMDD, on avait jusqu'à présent pu compter sur la générosité des pays hôtes, mais le moment allait venir où, pour respecter un bon équilibre géographique, il faudrait organiser les réunions dans des pays pour lesquels le financement posait problème. Il faudrait donc recourir à une forme de budgétisation, comme l'ouverture d'une ligne de contributions volontaires des pays pour les réunions de la CMDD.
40. Un délégué ayant soulevé la question du renouvellement de la composition de la Commission, le Coordonnateur adjoint a précisé que, sur les 15 membres autres que les représentants des pays qui devaient être changés tous les deux ans, seuls 11 seraient renouvelés cette fois, puisque 4 venaient d'être admis récemment pour la réunion de Monaco. Le Bureau serait appelé à se prononcer sur cette question du renouvellement des membres, en veillant à ce que la CMDD, dans sa composition actuelle, reste en fonction jusqu'à la réunion des Parties à Malte (octobre 1999) et à ce que le travail des groupes thématiques se poursuive sans heurt.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

41. Ainsi qu'il en avait été convenu, il a été soumis aux participants un "relevé de conclusions des travaux du Comité directeur", étant entendu que le présent rapport de la réunion serait rédigé et adressé à bref délai aux membres du Comité pour observations. Après être revenus sur la question des nouveaux thèmes et en avoir changé certains libellés, les participants ont adopté le relevé, prenant en compte la réserve du paragraphe 21.
42. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mardi 9 mars 1999 à 13 heures.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DES TRAVAUX DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

I. Méthode de travail et suivi des recommandations

- Le Comité directeur a salué la qualité du travail accompli par la Commission. À partir de cet acquis, des progrès doivent être réalisés et l'accent mis, pour les travaux futurs, sur les trois domaines suivants, sans remettre en cause la structure de base (groupe de travail, gestionnaire de tâches):
 - a) meilleure identification et préparation des thèmes (approche participative, spécificité méditerranéenne, valeur ajoutée, etc.);
 - b) meilleure planification des activités thématiques par objectif ;
 - c) mise en oeuvre et suivi des recommandations (exécution, valorisation, information/communication, financement).
- Il incombe à chaque groupe de travail de bien prendre en compte ces trois domaines dans la réalisation de leurs activités.
- S'agissant de la mise en œuvre, elle pourrait donner lieu à des programmes d'actions stratégiques (PAS), certains thèmes se prêtant particulièrement à cette formule en raison de l'importance de leur enjeu pour la Méditerranée.
- Le Secrétariat devra s'employer, avec les gestionnaires de tâches, à finaliser les recommandations en vue de leur conférer un caractère plus opérationnel, avant leur présentation aux Parties contractantes.
- S'agissant du suivi, il sera rendu plus efficace en ayant recours, entre autres, à des programmes de démonstration.
- Une meilleure visibilité de la Commission et une meilleure diffusion de ses résultats à tous les acteurs concernés constituent un objectif crucial qui impose de mettre l'accent sur la diffusion des recommandations et l'information par tous les canaux disponibles et pour l'ensemble des partenaires. Il convient également de tirer le meilleur parti possible des nouvelles technologies de communication. A cet égard, on veillera à présenter les activités et les produits de la CMDD sur le site web du PAM, qui devrait être rendu facilement accessible sur celui du PNUE, et vice versa, en tenant ces sites régulièrement à jour.

II. Thèmes nouveaux et leurs critères de sélection

- La matrice présentée par le Secrétariat pour la sélection des nouveaux thèmes demande à être rationalisée pour la rendre plus opérationnelle :
 - a) en resserrant les critères (sur les notions de priorité, de concordance avec les programmes régionaux / internationaux, et de faisabilité) et en les définissant plus clairement ;
 - b) en regroupant les thèmes, quitte à préciser leurs caractéristiques et les sous-thèmes. Les nouveaux thèmes proposés concerneraient alors :
 1. Gestion locale et développement durable (en mettant l'accent sur les questions spécifiques des zones humides, des îles, des régions montagneuses ou désertiques);
 2. Gestion durable des ressources naturelles marines (y compris la pêche);
 3. Énergie et transport et développement durable;
 4. Emploi et formation;
 5. Agriculture et milieu rural (y compris utilisation des sols, érosion, désertification);
 6. Modes de consommation et gestion des déchets;
 7. Santé et environnement.
- Le Secrétariat remaniera la matrice en fonction des observations de la réunion et adressera la nouvelle version à tous les membres de la CMDD pour qu'ils la complètent autant que possible, et qu'une synthèse soit présentée à la prochaine réunion de la CMDD en vue d'arrêter les nouveaux thèmes.

III. Bilan stratégique pour l'an 2000

- Le bilan stratégique, prévu par le mandat de la Commission, est d'une importance capitale puisqu'il doit permettre d'établir un "état des lieux" de la Méditerranée en matière de développement durable, cinq ans après l'adoption par les Parties contractantes du Programme Action MED 21.
- Dans un souci de clarté et d'objectivité, ce bilan devra, de préférence, être entrepris par une équipe de sept membres comprenant : trois experts indépendants, trois membres de la Commission (un représentant d'un État, un représentant "ONG/acteurs socio-économiques", un représentant "autorités locales") et un représentant de l'Unité de coordination.
- Le Secrétariat préparera un mandat précis pour la réalisation de ce bilan, à soumettre à la prochaine réunion de la CMDD.
- Dans la perspective de ce bilan, la Tunisie a réitéré sa proposition d'accueillir la 6ème réunion de la CMDD en 2000 qui sera l'occasion d'un "MED 21+5" et devrait comporter un segment ministériel. Des fonds devront être mobilisés pour cet événement.

IV. Coopération avec les Nations Unies et les CDD nationales

- Le Secrétariat doit recenser toutes les CDD nationales existantes ou autres instances apparentées; il recherchera ensuite un échange réciproque d'informations et, s'il y a lieu, instaurera une coopération avec elles. Les expériences de plus en plus nombreuses (Agendas 21) menées tant au niveau national que local peuvent constituer un facteur d'incitation pour d'autres pays ou régions.
- Une réunion conjointe et cofinancée par la CMDD et la CDD/ONU sera organisée vers la fin de 1999 dans un pays méditerranéen sur les stratégies nationales de développement durable.
- En ce qui concerne la coopération avec la CDD/ONU, il revient aux délégations des pays membres de la CMDD qui participent aux sessions de la CDD, et notamment au Président de la Commission, de faire connaître les travaux et réalisations de la Commission, de mettre en exergue son caractère exemplaire, avec, entre autres objectifs, celui de permettre à terme l'accréditation de la CMDD en qualité d'observateur autonome qui devrait être demandée par le Président. Une réunion informelle des délégations méditerranéennes, en marge de chaque session, favoriserait opportunément cette "alliance" des pays riverains.
- Outre un panel sur les mers régionales qui se tiendra lors de la CDD7, il est projeté d'organiser, lors de la CDD 8, un panel spécifique de présentation de la CMDD.
- Par ailleurs, il est envisagé d'organiser une grande conférence sur le développement durable en Méditerranée, à laquelle seraient conviés les agences internationales compétentes, les universités et autres partenaires intéressés. Cette conférence, qui coïnciderait avec "Rio+10" (2002), serait l'occasion de faire le point sur "CMDD+5".

V. Activités thématiques intersessions de la CMDD

- Les membres de la CMDD devraient participer de manière plus dynamique et plus efficace aux groupes de travail.
- L'agenda des réunions, jugé très utile, devrait être complété et régulièrement mis à jour pour informer et inciter les membres de la CMDD à y participer. Il serait aussi opportun d'y faire apparaître les réunions déjà organisées, ce qui présenterait un grand intérêt pour les travaux en cours.

VI. Ordre du jour provisoire de la 5ème CMDD

- Dans un souci de clarté, il ne faut plus inclure le "Règlement Intérieur" comme un point de l'ordre du jour. En revanche, il faut y ajouter "le Mandat pour la préparation du bilan stratégique pour l'an 2000".
- En ce qui concerne l'organisation du travail, il faudra prévoir des Comités de rédaction pour les groupes de travail qui finalisent leurs activités à la 5ème CMDD, et notamment pour le thème du "Tourisme et développement durable" et celui des "Indicateurs du développement durable".
- En vue du financement des réunions de la CMDD, il est proposé que le pays hôte participe substantiellement à la prise en charge des coûts, sans exclure les contributions extérieures.
- Enfin, les ONG devraient être encouragées à contribuer à l'organisation de réunions de la CMDD, rôle que le Secrétariat veillera à renforcer.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Nikos S. Georgiades
Director for the Environment
Environment Service
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
10-12 Gregory Afxendiou
2360 Ayios Dometios
Nicosia 1100
Cyprus

Tel: 357 2 303883
Fax: 357 2 774945
E-mail: rocperiv@cytanet.com.cy

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK
ISLANDS (EOAEN)**

M. Georges Giourgas
Conseiller Affaires Européennes
Chambers Group for the Development of Greek
Islands (EOAEN)
World Trade Centre
162 Bd Emile Jacquart
Bruxelles 1000
Belgique

Tel: 322 2030090
Fax: 322 2031067

**MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR
ENVIRONMENT CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSEDE)**

Mr Emad Adly
co-chairman
MIO-ECSDE
Arab Office for Youth and Environment (AOYE)
14 Abu Almahasen Elshazli Street
El Mohandesin, Giza
Cairo
Egypt

Tel: 20 2 3041634-3059613
Fax: 20 2 3041635
E-mail: aoye@ritsec1.com.eg

**MONACO
MONACO**

S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire,
Chargé du suivi des questions
d'environnement,
Direction des relations extérieures

Tel: 377 93 15 833
Fax: 377 93 15 8888

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique de S.E. M.B.Fautrier
Villa Girasole,
16, boulevard de Suisse
MC98000 Principauté de Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 377 93 158148
Fax: 377 93 509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MUNICIPALITY OF SILIFKE

Mr Merih Kerestecioglu
Advisor (MEDCONSULT)
Silifke Belediyesi
Rumeli Caddesi Birlik
Apt. 84/11 80220
Osman Bey
Istanbul
Turkey

Tel: 90 212 2129483
Fax: 90 212 2960299
E-mail: merihk@medconsult.com.tr

Ms Nesrin Algan
Advisor
Silifke Belediyesi
AU-SBF
Cemal Gursel Cad.Cebeci
Ankara
Turkey

Tel: 90 312 3197720
E-mail: algan@ada.net.tr

SPAIN
ESPAGNE

Mme Amparo Rambla Gil
Subdirectora General Adjunta Normativa y
Cooperacion Institucional
D.G de Calidad y Evaluación Ambiental
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz
28071 Madrid
Espagne

Tel: 34 91 5976374
Fax: 34 91 5975980

TUNISIA
TUNISIE

S.E. M. Mehdi Mlika
Ministre de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord - Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
1080 Ariana
Tunisie

Tel: 216 1 708230
Fax: 216 1 707122

M. Khalil Attia
Directeur Générale de l'Environnement
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord - Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
1080 Ariana
Tunisie

Tel: 216 1 702779
Fax: 216 1 238411
E-mail: patenaires@rdd.tn

Mr Beshir Ben Mansour
Président, Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
rue du Cameroun-Belvédère
Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 840221
Fax: 216 1 848069

Mme Amel Benzarti
Directeur Général du CITET
Tunis
Tunisie

Tel: 216 1 772014
Fax: 216 1 772255
E-mail: citet@email.nti.tn

M. Fethi Debbabi
Chargé de l'information et de la presse
au Cabinet du Ministre de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Environnement et
de l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord
B.P. 52
2080 Ariana
Tunisie

Tel: 216 1 704000

Mme Aziza Hamrouni
Assistante du Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord - Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
1080 Ariana
Tunisie

Tel: 216 1 703087
Fax: 216 1 703286

M.Touhami Hamrouni
Président, Directeur Général
ONAS
19, rue de la Mounnoie
Tunis
Tunise

Tel: 216 1 343819

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME (UNEP)
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30 1 7273101
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator

Tel: 30 1 7273126
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece

Tel: 30 1 7273100
Fax: 30 1 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr

MATRICE DE SÉLECTION DES THÈMES CMDD

CRITÈRES	Importance				Evaluation			Faisabilité				Méthodologie			
	Priorités MED 21/PAM	Priorités/ partenaires du PAM	Priorités nationales/locales	Programme CDD/ONU	Enjeux et risques	Valeur ajoutée par la CMDD	Dimension Développement durable	Capacité/compét. techn. du PAM	Connaissances	Co-partenaires	Perspectives financement	Groupes de travail /groupes d'experts	Période de travail	Centre d'appui du PAM ou co-centre	
Thèmes à soumettre à l'examen de la CMDD															
Gestion locale et développement durable (zones humides, îles, régions montagneuses ou désertiques, etc)															
Gestion durable des ressources naturelles , maritimes (pêches, etc)															
Énergie, transport et développement durable															
Emploi, formation et environnement															
Agriculture et milieu rural (politiques agricoles, utilisation des sols, érosion, désertification, etc.)															
Modes de consommation et gestion des déchets															
Santé et environnement															

N.B Thèmes traités par la CMDD avec date d'adoption des recommandations:

- Gestion durable des zones côtières (Terminé 1997)
- Gestion de la demande en eau (Terminé 1997)

- Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999)
- Tourisme durable (A terminer en 1999)
- Information, sensibilisation et participation

- Libre-échange et environnement (A terminer en 2001)
- Industrie et développement durable (A terminer en 2001)
- Gestion du développement urbain (A terminer en 2001)

TABLEAU GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières (Terminé)	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCDE, Egypte, Malte, Albanie, Liban, Algérie, FIS	CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/Téledétection en matière d'environnement et CAR/Aires spécialement protégées
- Gestion de la demande en eau (Terminé)	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israel, Algérie, Turquie, Bosnie& Herzegovine	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable (A terminer en 1999)	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël, Espagne, Slovenie, Turquie, Liban, Algérie, Municipalité de Silifke	CAR/Plan Bleu
- Tourisme durable (A terminer en 1999)	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECSDE, France, Croatie, ASCAME, Slovenie, Libye, Turquie, Liban	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
- Information, sensibilisation et participation	MIO-ECSDE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye, Liban	Unité de coordination du PAM
-Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen évaluation stratégique d'impact) (A terminer en 2001)	Liban	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ECSDE, Algérie, ASCAME, FIS, Bosnie & Hrzegovine, WWF	CAR/Plan Bleu et Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique) (A terminer en 2001)	Italie, Algérie, FID	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne, Turquie, Tunisie, RME	MEDPOL, CAR/Production propre
- Gestion du développement urbain (A terminer en 2001)	Egypte, MEDCITIES Turkey	FEI, MIO-ECSDE, Espagne, Maroc, France, Malte Bosnie-Herzégovine, Algérie, CEDARE, CE, Slovenie, Chypre, RME	CAR/Programme d'actions prioritaires et CAR/Plan Bleu

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.

GROUPES DE TRAVAIL INTERSESSIONS DE LA CMDD		
Sujet	Dates	Personnes/Instituts responsables
Gestion du développement urbain	Réunion d'experts 26-27 avril 1999 Split	Egypte-Cites Unies- Turquie-PAP-PB-TDE
Tourisme et développement durable	Groupe de travail 6-7 mai 1999, Split	Espagne -EOAEN- Egypte-PB-PAP
Indicateurs du développement durable	Atelier, 10 -11 mai 1999, Sophia Antipolis	France-Tunisie-PB
Industrie et développement durable	Groupe de travail 16-17 mai 1999 Masa Carrara	Italie -Algérie-FID- MED POL- PP
Information, sensibilisation et participation	Groupe de travail 24-25 mai 1999, Athènes	MIO-ECSDE - CREE - Unité Med
Libre-échange et environnement	Groupe de travail, 4-5 juin 1999 Barcelone	Liban -PB -Unité Med- ASCAME
Stratégies nationales du développement durable en Méditerranée	Atelier fin 1999 début 2000	Secrétariats de NU-CDD et CMDD .

Cinquième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable
Rome, 1er-3 juillet 1999

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du Comité directeur de la Commission
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport d'avancement du Secrétariat
5. Rapports d'activité des gestionnaires de tâches
 - 5.1. Indicateurs de développement durable: examen et adoption de la liste d'indicateurs et recommandations proposées (par niveau géographique et catégorie d'acteur);
 - 5.2. Tourisme et développement durable: examen et adoption des recommandations proposées (par niveau géographique et catégorie d'acteurs);
 - 5.3. Information, sensibilisation et participation: programme d'action et recommandations proposées;
 - 5.4. Libre-échange et environnement: principales questions et programme de travail;
 - 5.5. Industrie et développement durable: questions, méthode et programme de travail;
 - 5.6. Gestion du développement urbain: mandat et organisation du travail;
6. Méthode de travail et suivi des recommandations
7. Nouveaux thèmes et leurs critères de sélection
8. Bilan Stratégique pour l'an 2000 : mandat
9. Coopération et collecte de fonds
10. Sixième réunion de la CMDD
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport de la réunion
13. Clôture de la réunion.

Allocution de S.E. M. MOHAMED MEHDI MLIKA

Réunion du Comité directeur de la CMDD
Tunis, 8-9 mars 1999

M. Bernard Fautrier
M. le Coordonnateur du PAM
Honorables Membres du Comité directeur de la CMDD
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de vous retrouver à Tunis dans cette réunion du Comité directeur de la CMDD.

Je voudrais à cette occasion remercier tous les membres du Comité directeur et souhaiter la bienvenue parmi nous aux représentants des pouvoirs locaux, des acteurs socio-professionnels et du tissu associatif dont la présence témoigne de la consécration de la dimension participative dans l'action du PAM et de la volonté de tous les partenaires d'agir ensemble pour que la Méditerranée qui nous unit soit toujours un espace de paix et de développement durable.

Je voudrais également remercier l'unité de Coordination du PAM et à sa tête Monsieur Chabason pour l'excellente préparation de notre réunion.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous faire part de quelques réflexions à propos de notre travail tous en souhaitant qu'avec votre accord et votre soutien nous puissions aller de l'avant conformément aux recommandations de la CMDD.

La CMDD qui vient de tenir sa 4ème réunion et en train de réaliser un important travail autour des grandes priorités du développement durable de notre région. Lors de sa dernière réunion, un long débat s'est ouvert concernant la structure et les méthodes qui devraient être adoptées pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD.

Nous souhaitons que cette réunion puisse nous permettre d'avancer en définissant un processus opérationnel et efficace de mise en oeuvre et de suivi des recommandations de la CMDD. Ce processus devrait être en mesure de redynamiser la CMDD et de renforcer son impact et sa présence réelle dans la région. A cet effet nous sommes appelés à traduire les recommandations thématiques proposées dans le cadre des groupes de travail en recommandations et engagements pratiques en spécifiant qui devrait faire quoi? et Comment? En définissant le rôle que devrait être celui des Parties contractantes, des pouvoirs locaux, des acteurs socio-économiques ou du tissu associatif.

Cette définition du processus de suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD devrait également être accompagnée d'un système d'évaluation par le biais de rapports ou autre moyen.

D'autre part un effort d'information et de communication serait nécessaire pour assurer à la Commission, une certaine visibilité et une certaine présence et d'amener ainsi à son action et à ses programmes un degré minimum d'appui politique et médiatique auprès des Parties contractantes et de ses partenaires dans la région euro-méditerranéenne.

Dans le même cadre nous estimons qu'il conviendrait, en ce qui concerne les nouveaux thèmes, de mettre en oeuvre certains critères de sélection afin d'opérer une hiérarchisation en

fonction des priorités nationales, et régionales ainsi qu'en fonction des priorités de PAM II et des programmes de nos partenaires. Une telle démarche serait de nature à soutenir l'efficacité de l'action de la CMDD.

Mesdames et Messieurs

Il ya presque cinq ans maintenant, la Conférence MED 21 de Tunis a permis de réorienter le PAM dans la perspective de développement durable, à travers une adaptation de l'Agenda 21 de RIO au contexte et à la réalité de l'environnement et du développement du Bassin Méditerranéen. Depuis beaucoup de travail a été fait, et l'expérience méditerranéenne est très suivie par les observateurs intéressés car elle pourrait servir de modèle pour d'autres régions ou sous régions telles que la mer noire ou la mer baltique.

Nous estimons qu'il est aujourd'hui opportun que la CMDD entreprenne la réalisation d'un bilan stratégique d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'Action MED 21 et des décisions des réunions des Parties contractantes en matière d'intégration du développement durable. Ce bilan stratégique devrait nous permettre d'avoir une idée claire de la situation dans notre région, de tirer les conclusions et de mieux avancer sur la voie d'un développement qui soit garant de prospérité et de stabilité dans notre région.

Mesdames et Messieurs

Je voudrais souligner que la CMDD constitue un important acquis pour notre région. Un acquis que nous avons ensemble mis en place et dont nous devons consolider l'action et la participation à la mise en oeuvre de notre partenariat au service du développement durable.

Je vous remercie pour votre attention et nous passons, si vous voulez, maintenant à l'adoption de l'adoption de l'ordre du jour.